



Opérateur/trice de machines automatisées CFC, édition

Remplace: INFOformation&profession «Opérateur/trice de machines automatisées CFC, édition» du 13.12.2023.

Opérateur/trice de machines automatisées CFC

SWISSDOC 0.553.44.0, 5.553.9.0, n° 44704

Durée de la formation: 3 ans

Ordonnance sur la formation professionnelle initiale

Plan de formation, mesures d'accompagnement y comprises

L'ordonnance sur la formation professionnelle initiale a été révisée comme suit:

Audition:

30 juin 2025

Édition:

10 octobre 2025

Entrée en vigueur:

1^{er} janvier 2026

Procédure de qualification, certificat et titre:

1^{er} janvier 2029

Cette ordonnance sur la formation professionnelle initiale remplace l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'opérateur/trice de machines automatisées du 8 décembre 2016 (44702).

Le plan de formation sera disponible sur le site internet de l'Association pour la formation des opérateurs/opératrices de machines automatisées FOMA www.foma-oma.ch et sous

www.bvz.admin.ch/bvz/index.html?lang=fr.

La version imprimée de l'ordonnance de formation professionnelle initiale pourra être commandée dans quelques semaines auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, OFCL, diffusion des publications, 3003 Berne, www.publicationsfederales.admin.ch et sera disponible à l'adresse Internet du SEFRI www.sefri.admin.ch.